

COMITÉS DE SUIVI

DE QUESTERRE

Compte rendu de la rencontre
du comité de suivi n° 2
Leclercville (Seigneurie de Joly)



2 décembre 2010

Table des matières

Table des matières.....	2
Informations générales	3
Compte rendu de rencontre – Sommaire des discussions	4
1. Mot de bienvenue.....	4
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	4
3. Présentation du comité de suivi et des membres	5
4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ).....	5
5. Présentation de Questerre et des puits forés sur le territoire couvert par le comité.....	6
6. Varia et période de questions	7
7. Fin de la rencontre.....	9

Informations générales

Date : 2 décembre 2020	Durée : 13 h 00 à 13 h 45 (45 minutes)
Endroit : Réunion virtuelle sur Zoom	
Personnes présentes Membres • M. Denis Richard, maire - Leclercville • M. Pablo Montenegro-Rousseau, directeur de l'aménagement du territoire et du développement régional – MRC de Lotbinière • M. Dominique Beaudet, administrateur – Syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Lotbinière-Nord Questerre • M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur) • M. Michael Binnion, président et chef de la direction • M. Rick Tityk (observateur) Association de l'énergie du Québec (AEQ) • M. Éric Tétrault, président Pilote groupe-conseil • M^{me} Samanta Penaloza Absents • M. Denis Paquet, vice-président - Chambre de commerce de Lotbinière • M. Stéphane Bergeron, directeur général - MRC de Lotbinière • M. Dany Trépanier, citoyen • M. Steve Demers, citoyen	
Ordre du jour • Mot de bienvenue • Lecture et adoption de l'ordre du jour • Présentation du comité de suivi et des membres • Présentation de l'Association de l'énergie du Québec • Présentation de Questerre et des puits forés sur le territoire couvert par le comité • Varia et période de questions • Fin de la rencontre	

Compte-rendu de rencontre – Sommaire des discussions

1. Mot de bienvenue

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour le temps accordé.

Il explique que la rencontre du comité est la première sous l'égide de Questerre et qu'elle constitue une opportunité de dialoguer avec l'entreprise titulaire de la licence et opérateur désigné. Malheureusement, la crise sanitaire actuelle n'a pas permis de tenir cette rencontre avant ni en personne, mais Questerre tenait à ce qu'elle ait lieu avant 2021.

L'objectif de la rencontre est de procéder à une mise à jour annuelle en décrivant les travaux qui ont été réalisés et en abordant les nouvelles étapes du projet.

Il cède la parole à M. Michael Binnion, président et chef de la direction de Questerre, qui explique brièvement l'historique de la compagnie au Québec ainsi que son expérience personnelle au sein de l'industrie au Québec depuis les années 80. Il mentionne que les experts de l'entreprise connaissent bien la géologie du Québec et les meilleures pratiques pour produire du gaz naturel.

Il indique avoir constaté au fil du temps qu'il est plus difficile de produire du gaz au Québec que d'en trouver, mais qu'il a écouté les Québécois et mis de l'avant une nouvelle approche collaborative susceptible de répondre aux préoccupations des communautés quant aux émissions de GES, à la contamination de l'eau, au bruit, aux nuisances et au partage des bénéfices.

Pour réaliser son projet qui devrait permettre de verser 3 % des profits aux villes, de payer les propriétaires fonciers avec de bons baux et de créer 6 000 emplois (les plus payants aux pays et la majorité au Québec), il compte obtenir en privilégiant la transparence, en travaillant avec les communautés avec une nouvelle technologie qui produira du gaz propre sans émettre de GES ni utiliser de produits chimiques toxiques, et en partageant les bénéfices. Tout en rappelant que le permis de l'entreprise est suspendu temporairement, il souligne qu'il n'y aura pas de reprise des activités avant d'avoir obtenu cette acceptabilité sociale.

Il conclut en remerciant les participants de leur temps comme bénévoles.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Boudeweel-Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du comité de suivi et des membres

Après avoir présenté les membres du personnel de Questerre qui participent à cette rencontre virtuelle, M. Boudeweel-Lefebvre invite les membres à se présenter à tour de rôle et chacun le fait brièvement.

4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)

Après avoir félicité le maire de Leclercville pour son élection par acclamation et lui avoir souhaité un bon mandat, M. Tétrault présente l'Association de l'énergie du Québec (AEQ) et précise qu'elle regroupe des investisseurs, des promoteurs, des producteurs et des sous-traitants qui souhaitent faire des projets de gaz naturel ou d'énergies renouvelables, dans les meilleures conditions possible.

Il mentionne que l'adhésion à l'AEQ est conditionnelle, premièrement, à la volonté de produire du gaz naturel sans aucun impact sur l'environnement et, c'est ce Questerre propose dans son approche. Le gaz naturel, ce n'est plus du tout ce que c'était, il y a quelques années à peine ni même une dizaine d'années. Il faut apprendre à le voir avec un œil totalement différent. Deuxièmement, l'approche avec la communauté a complètement changé avec une formule de partage des profits. Tous les membres en ont convenu à l'unanimité lors de la fondation de l'AEQ, l'an dernier.

Questerre est membre de l'AEQ et son président travaille très fort depuis plusieurs années pour déterminer ce qui doit être fait afin d'être capable d'avoir des conditions de production de gaz naturel au Québec. L'entreprise a une nouvelle technologie, appelée gaz propre, qui permettrait d'en produire en électrifiant ses opérations, en ne touchant plus du tout aux réseaux d'eau potable, en n'introduisant plus d'éléments toxiques ou chimiques dans le sol et en limitant presque à zéro les émissions fugitives.

M. Tétrault l'a constaté depuis deux ans, en travaillant avec des gens en acceptabilité sociale sur le terrain : c'est ce qu'on appelle un moment décisif tournant (*game changer*) pour l'industrie et pour le gouvernement; c'est réellement une percée commerciale (breakthrough). Ce serait une première mondiale.

Questerre travaille pour obtenir l'acceptabilité sociale la plus large possible, le plus grand réseau de soutien possible au Québec pour cette technologie. De très bonnes nouvelles devraient d'ailleurs être annoncées très bientôt. Cependant, il n'y aura pas de production de gaz naturel au Québec tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de nouvelle technologie ni d'acceptabilité sociale.

L'AEQ soutien, accompagne Questerre dans son désir de pouvoir démontrer au Québec sa technologie de gaz propre zéro émission qui jouira d'une acceptabilité sociale et qui retournera des profits aux municipalités sous forme de partenariats. À cet effet, pour l'entreprise, il est question de partager 3 % des profits. Dans le cas d'une municipalité, dans le cas d'une production moyenne, on parle de revenus de 500 k\$ à 1 M\$ par année pour chaque municipalité et pour chaque MRC.

C'est un engagement que les entreprises ont pris d'elles-mêmes, dans leur volonté de faire un meilleur travail pour faire participer les communautés aux bénéfices économiques.

Intervention de M. Pablo Montenegro-Rousseau

Il doit quitter momentanément la visioconférence afin de changer de compte Zoom.

Intervention de M. Richard

Il mentionne la présence d'un puits sur la Seigneurie de Joly à Leclercville et se demande si Questerre a un rapport avec ça. Certains documents qu'il a lus semblent indiquer qu'on travaille à fermer ce puits.

Commentaire de l'animateur

Oui, le puits a été creusé par Repsol. Une présentation technique du terrain, au point 5 de l'ordre du jour, va traiter de cette question.

5. Présentation de Questerre et des puits forés sur le territoire couvert par le comité

À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (*PowerPoint*), M. Boudeweel-Lefebvre fait un bref résumé de la compagnie, de sa mission et de sa vision.

Il présente ensuite une carte du territoire couvert par le comité, y situe les deux (2) puits et explique que Questerre a obtenu de Repsol Canada la propriété de 100 % des droits d'exploration sur les licences et qu'elle est l'opérateur désigné, c'est-à-dire la seule qui peut amorcer des travaux. Il présente aussi une photo aérienne du site.

Après avoir rappelé que les travaux réalisés sur le site s'échelonnaient entre 2008, avec l'aménagement d'un site de forage multipuits et 2019, avec l'élimination de la pression détectée à la tête du puits A276 dans le cadre du programme d'inspection, il décrit les activités de 2020, soit :

- l'obtention par Questerre, au début de l'année, d'une autorisation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant à la fermeture temporaire des puits;
- la surveillance hebdomadaire du site et le fait qu'il n'y a eu aucun incident à signaler;
- des travaux de peinture sur les têtes de puits;
- la modification de la signalisation;
- la mise en place d'un système de contrôle des mauvaises herbes et de la végétation ainsi que d'entretien;
- une demande de renouvellement des autorisations relatives aux puits auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Il conclut cette revue des activités de l'année en mentionnant que le puits est l'objet d'une suspension et qu'il n'est pas question d'entreprendre des travaux sur le site à court ni à moyen terme.

Question de M. Beaudet

- Q. *On parle d'autorisation de fermeture temporaire du puits, alors qu'il était plutôt question de fermeture permanente lors de la dernière réunion. On parlait de replanter des arbres, toutes les essences prévues avaient été mentionnées, et de remise du site dans son état original.*
- R. *Pour des raisons de sécurité financière, nous devons soumettre un dépôt de garantie sur les puits pour leur fermeture définitive complète. Cette obligation fait également partie de la demande de transfert. Le MERN a délivré à Questerre son approbation d'un Plan de fermeture définitive de puits et de restauration de site transmis dans le cadre du transfert de Repsol à Questerre et conformément aux dispositions de la Loi sur les hydrocarbures. Ce plan a été soumis le 29 novembre 2019 par Repsol Canada et prévoit effectivement le reboisement du site en fonction du peuplement forestier original. Il s'agit du même plan qui a été mentionné par M. Perron lors de la rencontre du comité de suivi du 13 mai 2019. Cependant, tous les puits sont actuellement suspendus et temporairement fermés avec l'approbation du MERN et le resteront jusqu'à nouvel ordre. Les puits pourraient être exploités uniquement si le contexte politique et réglementaire change. Vous pouvez consulter le plan de fermeture et l'autorisation du MERN dans la section privée du site web dédié au comité.*

Question de M. Montenegro-Rousseau

- Q. *Qu'est-ce qu'on entend par système de contrôle de végétation installé au printemps?*
- R. *Ma compréhension est qu'il y a quelqu'un qui va constater l'état des puits toutes les semaines et qui s'assure que les travaux de dégagement soient faits. Il faut s'assurer qu'il n'y a pas de condition qui remette en cause la sécurité du site, que le celui-ci est bien dégagé et facilement accessible pour les personnes autorisées et que l'ensemble des usages au tour du site soient respectées.*

Il aborde aussi les mesures de sécurité mises en place sur le site, soit :

- des inspections hebdomadaires par du personnel qualifié;
- l'érection d'une clôture autour des puits et la mise en place de blocs de béton;
- l'installation de chaînes et de cadenas sur les vannes des têtes de puits.

Il signale qu'entre les réunions du comité, les membres peuvent acheminer des demandes d'information et des questions à la firme Pilote groupe-conseil qui les transmet à Questerre.

6. Varia et période de questions

Question de M. Richard

- Q. *Questerre, comme entreprise, a une technique plus propre zéro rejet environnement. A-t-elle l'intention, s'il y avait acceptabilité sociale, de continuer à faire des forages dans la zone où il y a du gaz naturel?*

Réponse de M. Tétrault

R. Il n'y a pas de forage actuellement. Il ne se fait rien au Québec et il ne se fera rien tant et aussi longtemps que Questerre n'aura pas démontré sa technologie à l'aide d'un projet pilote dont on ne peut pas préciser l'endroit où il pourrait se faire, car il y a présentement des discussions avec plusieurs personnes intéressées à l'héberger. Rien ne sera fait au Québec avant un certain temps. Lorsqu'il se fera quelque chose, ça sera un projet laboratoire pour démontrer, sur le terrain, que cette technologie-là peut fonctionner. Ensuite, lorsque cette preuve-là aura été faite, Questerre verra quelles seront les options au Québec avec les gens intéressés; ceux qui ne le seront pas n'auront pas de projet.

Question de M. Richard

- Q. On dit que Questerre est la seule à avoir la licence dans le coin. Est-ce qu'elle a la responsabilité justement de fermer les vieux puits de la SOQUIP (NDR : Société québécoise d'initiatives pétrolières) qui étaient en train d'être fermés dans les dernières années?
- R. Ma compréhension est que les puits qui appartenaient à la SOQUIP sont la responsabilité du gouvernement du Québec. L'opérateur ici, dans le cadre du comité de suivi n° 2 de Leclercville, est concerné par les deux puits qui sont sous sa « juridiction » et pour lesquels il a notamment des obligations de maintenance en vertu de la Loi sur les hydrocarbures et de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Complément de réponse de M. Tétrault

R. L'ancienne SOQUIP est le Bureau des hydrocarbures au MERN qui conserve la responsabilité de ses puits. Si des problèmes sont constatés sur le terrain, Questerre souhaite que les gens continuent à lui en parler, notamment pour déterminer s'il s'agit d'un puits de la SOQUIP ou d'un puits de nature privée qui appartient maintenant à Questerre. Il demande si la communauté a une bonne communication avec le gouvernement lorsqu'il s'agit d'un puits relevant de sa responsabilité, si elle a de bonnes réponses de sa part.

On voit parfois dans les journaux qu'un puits fuit et les gens pensent automatiquement qu'il s'agit d'un puits d'une entreprise privée, alors que dans 95 % des cas, il s'agit d'anciens puits du gouvernement du Québec.

Complément de réponse de l'entreprise

Questerre n'est responsable que des puits A275 et A267 présents sur le territoire couvert par le comité. Tout autre puits sur le territoire qui n'appartient pas à une société privée est sous la responsabilité de l'Office des hydrocarbures du MERN. Nous vous invitons à accéder à l'adresse suivante pour en savoir plus sur les responsabilités du MERN et consulter une carte interactive des puits inactifs : <https://mern.gouv.qc.ca/energie/hydrocarbures> .

7. Fin de la rencontre

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les membres de leur écoute, de leur participation et de leurs questions.

Intervention de M. Binnion

Je pense que M. Beaudet a une question.

Question de M. Beaudet

Q. Comme il s'agit d'un nouvel opérateur, il veut savoir s'il y a un autre endroit pour aller chercher de l'information.

R. Samanta va partager le bon lien pour obtenir les documents.

Complément de réponse de M^{me} Penalosa

Elle va envoyer l'adresse du site web dédié du comité ainsi que le mot de passe pour accéder à la section privée.

La rencontre prend fin.